

Lettre d'infos aux CPD le 22 avril 2013 – Claire Pontais

Les textes des concours sont sur le site du MEN :

<http://www.education.gouv.fr/cid71572/publication-des-modalites-d-epreuves-des-prochains-concours-de-recrutement-des-enseignants-et-des-personnels-d-education.html>

Le SNEP-FSU constate avec satisfaction le rétablissement d'une épreuve obligatoire d'enseignement de l'EPS au concours PE. (voir communiqué de presse ci dessous). Merci à tous celles et ceux qui ont, avec le SNEP-FSU, défendu de façon opiniâtre cette idée depuis 5 ans. Nos arguments pour une épreuve obligatoire ont été entendus. L'EPS se trouve confortée dans le concours comme 3^e discipline scolaire, ce qui aura des incidences fortes dans la formation (très important dans le cadre d'horaires qui diminuent encore) et au delà, dans les représentations des enseignant-es et des parents....et nous l'espérons celles de l'institution.

Vous constaterez que nous perdons l'épreuve physique. Pour plusieurs raisons : le fait de limiter le concours à quatre épreuves (ce dogme n'est qu'une histoire de coût : le concours avant 2009 comportait sept épreuves dont certaines dédoublées !) et les raisons d'organisation (barèmes, dispenses, etc.) toujours jugées trop lourdes par les rectorats . Le SNEP-FSU a cependant insisté pour que l'intitulé de l'épreuve stipule que le jury posera une question sur la pratique personnelle du ou de la candidat-e. Cette phrase servira de point d'appui pour imposer de la pratique physique dans les masters. Par ailleurs, le jury pourra interroger sur les activités d'animation ou d'encadrement qu'exerce le ou la candidat-e, ce qui peut permettre de développer des partenariats avec l'USEP au cours de la formation.

Ce type de satisfaction n'arrive pas tous les jours, alors je vous invite à savourer ce moment ! J'invite également ceux et celles qui ne sont pas encore syndiqués à mesurer à quel point l'activité syndicale est déterminante sur le long terme.

Bien cordialement, Claire Pontais

SNEP-FSU - Communiqué de Presse du 22 avril 2013

Concours de recrutement : l'EPS confortée !

Les projets de maquettes des concours de recrutement d'enseignants ont été affichés sur le site du ministère le 19 avril. Il était plus que temps de les rendre publics pour que les maquettes de master puissent être élaborées pour septembre 2013. Le SNEP-FSU a dénoncé, avec d'autres, la méthode de travail du ministère sur ce dossier, refusant une concertation officielle, claire et assumée, lui préférant un jeu de diffusion/rétention d'information et de réunions bilatérales informelles et imposant aux formateurs un travail dans l'urgence. Dans ce contexte de concertation non officielle, le SNEP-FSU a tout fait pour être consulté et entendu, et il a pu développer ses propositions. Le projet rendu public est satisfaisant pour notre discipline.

Première source de satisfaction : le CAPEPS. Le SNEP-FSU avait demandé qu'il ne bouge qu'à la marge. En effet, celui-ci est professionnalisant depuis très longtemps, il a déjà été modifié il y a trois ans et il n'y a pas encore de recul suffisant pour en mesurer les effets. Nous avons pu faire des propositions, dans le détail des libellés d'épreuves, qui là aussi, ont été prises en compte.

Le point noir du CAPEPS reste celui d'une trop faible place des pratiques physiques (si l'on compare aux aspects disciplinaires des autres disciplines, elles devraient être dans les épreuves d'admissibilité). Les coefficients qui leur sont attribués font qu'elles ne sont pas discriminantes pour l'obtention du concours. Résultat : dans certaines UFRSTAPS, les pratiques physiques avaient déjà été supprimées du Master (chacun s'entraînant comme il pouvait et où il voulait). Sous la contrainte de la baisse des horaires de master, d'autres se préparent à les supprimer également.

Seconde source de satisfaction : le rétablissement d'une épreuve obligatoire d'enseignement de l'EPS au concours PE. Celle-ci avait disparu dans la réforme dite de « mastérisation », et des étudiant-es ne recevaient plus aucune formation, ce qui posait des problèmes de sécurité pour les élèves et ne pouvait que nuire quantitativement et qualitativement à l'enseignement de l'EPS en primaire, au mépris des grands enjeux sur le développement des élèves et leur santé.

L'activité opiniâtre du SNEP-FSU depuis 5 ans a été récompensée. L'argumentaire qu'il a développé a été entendu : l'EPS est la troisième discipline enseignée à l'école primaire en terme d'horaires (108h par an). En maternelle, elle représente une séance par jour. Elle sollicite les enfants de manière originale dans des pratiques physiques qui ont du sens pour eux. Elle permet des apprentissages « en acte » qui sont déterminants à cet âge, Elle peut à sa manière, participer à modifier en profondeur les rythmes scolaires. Elle contribue à leur santé au sens large du terme.

Le candidat Hollande avait promis « une véritable formation en EPS des professeurs des écoles ». Le rétablissement d'une épreuve obligatoire au CRPE y participe, c'est donc une très bonne nouvelle pour les élèves. Le SNEP-FSU s'en félicite.

Rappelons enfin que le SNEP-FSU reste contre la place du concours en plein milieu du Master, le coupant ainsi en 2 parties distinctes, ce qui est incohérent du point de vue de la formation et diminue fortement les horaires. Le SNEP-FSU était pour un concours en fin de M2, servant ainsi de cadrage national à la formation et permettant à l'employeur de recruter une fois la formation initiale terminée. Il continue de revendiquer de vrais pré-recrutements en L3 ou même avant pour permettre de financer des études longues et difficiles. Le SNEP-FSU estime nécessaire de compléter ce dispositif par une formation à mi-temps post-concours et le développement d'une véritable formation continue.